

ABONNEMENT.

En an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 9
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 15
RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

2 Décembre 1881.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier 1er décembre.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires et extraordinaires pour subvenir aux frais de l'expédition de Tunisie et du Sud Oranais.

M. Margaine dit qu'au point de vue politique il est partisan de l'expédition de Tunisie; qu'au point de vue militaire toute critique serait inutile, en raison de son caractère rétrospectif. Reste le point de vue financier. Or, sous ce dernier rapport, les explications de gouvernement relatives aux anticipations de crédits sont inacceptables; à les suivre, on aboutirait fatalement à un déficit en fin d'exercice.

M. Goblet, rapporteur, répond que la commission a revendiqué pour le Parlement un droit absolu de contrôle et réclamé pour l'avenir la production tous les trois mois des comptes de dépenses de l'expédition.

M. Delafosse dit qu'à ses yeux l'exécution intégrale du traité du Bardo serait aussi funeste que l'expédition elle-même.

M. le président du conseil s'étonne qu'après la ratification de ce traité par la Chambre, on engage le pays à retirer la signature qu'il y a apposée. L'heure viendra de discuter les conséquences du traité. Ce qu'il faut dire, c'est que le traité existe, qu'il est accepté intégralement par la France et opposable aussi bien à ceux qui l'ont proposé qu'à ceux qui l'ont consenti.

Quand les opérations militaires, qui touchent à leur terme et sont menées avec une grande vigueur et une discipline qui font honneur à notre armée (très-bien!) seront arrivés à leur fin, le gouvernement apportera un projet d'exécution du traité du Bardo.

Au point de vue administratif, douanes, finances, la Chambre aura à apprécier les

voies et les moyens qui lui seront proposés et qui n'impliqueront ni annexion ni abandon. (Très-bien!)

M. Camille Pelletan dit que la Chambre ne peut laisser passer une fois de plus la question tunisienne sans examiner la solution à adopter au point de vue de l'intérêt français. L'orateur examine les conditions dans lesquelles nous exerçons en ce moment notre protectorat en Tunisie. Pour conserver une suzeraineté effective, il faudra toujours, conclut M. Pelletan, une véritable armée d'occupation.

M. le président du conseil dit que c'est précisément cet état de choses qu'il faut corriger.

M. Jules Ferry ajoute que ces faits sont antérieurs à l'établissement de la commission financière.

M. Gambetta. — Introduire l'ordre dans l'administration tunisienne est difficile, mais il faudrait y parvenir en réformant l'impôt et la dette et en améliorant la capitulation.

Mais l'annexion serait la pire des difficultés. Elle coûterait cher et indisposerait les puissances. Elle est d'ailleurs en opposition avec le traité.

Une solution plus facile serait l'abandon de la Tunisie, mais ce serait le signal du massacre de tous les Européens, dont la France serait responsable. Nous sommes liés. (Mouvement.) Réduisons nos charges au strict nécessaire.

L'expédition finie, la réorganisation administrative suivra. Nous n'occuperons pas la frontière tripolitaine; c'est trop près de la Porte. En somme, le traité est une loi votée. Le mode d'exécution sera soumis à la Chambre.

M. Cunéo d'Ornano conteste que la France soit liée.

M. Gambetta dit que le traité ne peut être contesté.

MM. Cunéo d'Ornano et Delafosse, qui succèdent à M. Gambetta, déclarent que les explications de M. Gambetta ne leur ont pas paru assez claires pour leur permettre de voter les crédits. M. Camille Pelletan se croit

tenu d'affirmer que ce n'est que sous réserves... dans la limite du possible... autant qu'il se pourrait faire sans entraver la politique extérieure... qu'il a demandé avec ses amis qu'on ne poursuivât pas outre mesure la campagne de Tunisie. Bref, un balbutiement, une reculade des plus piteuses dont M. Gambetta profite pour monter une troisième fois à la tribune et exposer l'excellence de la discussion parlementaire qui amène ses antagonistes à accepter... la carte forcée qu'il leur a jetée pour toute argumentation. Puis, se sentant en veine, il aborde la question de comptabilité et défend le système des imputations provisoires faites par le dernier cabinet. En cela, M. Gambetta prêche pour son saint et s'arrange de façon à avoir dans un temps donné toute liberté de mains pour fouiller à son aise dans nos poches. La discussion abandonne à ce moment tout caractère politique et se confîne dans le terrain financier.

M. Wilson (qui a amené sa femme) se lance dans un trop long discours pour combattre, au nom de la minorité de la commission, le système de M. Gambetta.

M. Langlois, en garde national fidèle, défend son patron à grands coups de poings sur la tribune.

De tous côtés on demande la clôture, mais M. Ballue tient à placer un discours qui dure jusqu'à 5 heures.

M. Baudry-d'Asson lui succède à la tribune pour expliquer son vote contre les crédits. La discussion générale est close.

M. Georges Perin a la parole sur l'article 1er, pour soutenir son amendement.

L'orateur fait remarquer que, dans le discours du président du conseil, il est en somme question d'une annexion déguisée et que la Chambre, dominée par l'éloquence de M. Gambetta, ne s'est pas aperçue du fait.

M. Gambetta monte encore une fois à la tribune.

Il déclare que la France ne doit pas hésiter à s'agrandir au dehors pour augmenter ses forces industrielles et commerciales. (Applaudissements au centre et à gauche.)

M. Laroche-Joubert émet l'avis que le gouvernement ne dispose pas de crédits sans l'assentiment des Chambres.

M. Maurel déclare, en votant ces crédits, qu'il n'entend pas engager sa responsabilité.

(Protestations au centre. — Cris: Aux voix!)

Le scrutin est ouvert sur l'ensemble du projet, qui est voté par 400 voix contre 52.

Chronique générale.

Il est assez probable que, s'il avait fallu une loi pour la création de deux nouveaux portefeuilles du commerce et des beaux-arts, MM. Antoine Proust et Rouvier ne seraient pas ministres.

Non-seulement la dépense est grosse, mais l'utilité de ces deux ministres paraît tout à fait contestable.

Ce n'est pas nous qui disons cela; ces critiques amères se sont produites dans le sein de la commission chargée de donner son avis.

Un des côtés singuliers de l'affaire, c'est que les nouveaux ministres, personnellement, se sont présentés devant ladite commission pour soutenir que leur entrée au pouvoir était un bienfait pour le pays.

En somme, dans une ouverture de ce genre, que devient le contrôle des Chambres?

Les Chambres, disent les théoriciens, pourraient refuser les crédits demandés.

Cette objection est une simple plaisanterie.

Il est évident que, dans la situation actuelle, les Chambres accorderont ce qu'on leur demande.

On les met en présence d'un fait accompli; c'est la carte forcée.

Les nouveaux ministères sont créés; si le Parlement refusait les crédits nécessaires pour les payer, il y aurait une crise ministérielle.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

SERMENT DE MADELEINE

Par Charles DESLYS.

XXII

VISION

(Suite.)

Puis Madeleine alla vers la fenêtre. Elle appuya son front brillant contre la vitre glacée, elle regarda au dehors.

Profonde obscurité. Parfois un éclair. La pluie tombait toujours.

C'était par une nuit semblable que Jean Michaud était sorti de cette maison. Gandoin se trouvait là, quelque part, caché dans l'ombre. Pourquoi? Qu'avait-il fait ensuite, et comment le retrouvait-on mélangé plus tard à toute cette ténébreuse histoire?

Insoluble question! Madeleine l'écarta, reportant son regard dans la direction du chalet. Elle y vit rentrer Jean Michaud. Pauvre cher homme! comme il était loin de soupçonner ce qui le menaçait!

La reproduction est autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des Gens de Lettres.

cait! Le lendemain, gai soleil et dernière matinée de bonheur! Tout à coup, en déjeunant, on remarque une certaine agitation dans la rue. Où va tout ce monde? Une chaise de poste passe, escortée par des gendarmes. Il est donc arrivé quelque chose d'extraordinaire dans le pays? La Simone arrive. On la questionne. Un assassinat! Anselme!

Qui l'a frappé? Le bruit s'approche... Des magistrats!... Ils s'arrêtent devant l'atelier!... Les gendarmes aussi!... Aussi la foule!... Madeleine entendit de nouveau ses rumeurs... l'interrogatoire... et remonant la pente de tous ses souvenirs... ravivant en quelque sorte toutes ses souffrances, elle vit de nouveau le compas... l'arrestation... le cachot de Mirecourt... la prison d'Épinal... la cour d'assises.

Elle était éveillée, et cependant, comme en un songe, comme la fantasmagorie d'un de ces cauchemars que donne le délire, ces divers épisodes se succédaient devant ses yeux, avec chacun de leurs accessoires, jusque dans leurs moindres détails. C'était, pour ainsi dire, un drame avec beaucoup de tableaux, de changements à vue. Elle y assistait tout en y participant, non plus immobile, contre la fenêtre, mais çà et là, par la chambre, où maintenant elle allait et venait à grands pas.

Puis craignant que le bruit n'alarmât Mathurine, et, d'ailleurs, épuisée par cette surexcitation nerveuse, elle s'assit dans le vieux fauteuil; elle y resta morne, engourdie, le corps peut-être en repos, l'esprit plus que jamais en travail.

Effectivement, elle se prit bientôt à murmurer d'une voix grave et lente:

— Mon mari est quitte de la prison, mais non pas du soupçon... Il faut qu'il en soit lavé... Je prends l'engagement de me consacrer tout entière à la poursuite du coupable. C'est moi qui le démasquerai... Je le jure devant Dieu... Qu'il me soit en aide!

C'étaient les paroles qu'elle avait prononcées devant le tribunal; c'était son serment qui lui revenait à la mémoire... Elle le renouvelait, et dans ce lieu, à cette heure, d'une façon non moins solennelle.

Combien de temps s'était-il écoulé depuis qu'elle était là? Elle n'en avait plus conscience. La lampe baissait, n'éclairant plus qu'un étroit espace autour de la table. Plus loin, dans les profondeurs de la vaste chambre, il y avait comme des abîmes de silence et d'ombre.

Les yeux démesurément agrandis de Madeleine y plongeait, évoquant au fond de ces ténèbres le souvenir de tous les efforts où, depuis deux ans, s'acharnait sa volonté... les fantômes de tous ceux-là qui avaient été en butte à ses soupçons: le mauvais gars de Vitte... l'inconnu pourchassé dans le Bois... le ségare du Val-Diable... les sel-

timbanques de Gérardmer... et surtout Gandoin... toujours Gandoin, qui passait et repassait, sournois et railleur, en compagnie de l'homme de haute taille. Mais quant à ce dernier spectre, impossible de distinguer ses traits. Les autres, Madeleine les reconnut bien. Chacune des scènes auxquelles ils avaient pris part, elle les revit. Qui, toutes, jusqu'à celle de la cour des postes.

Alors, par un mouvement machinal, elle chercha dans les plis de sa robe; elle y retrouva l'enveloppe aux cinq cachets et, la posant sur la table, des deux mains elle la retournait, elle la palpa, comme demandant à ce contact une sorte de révélation, de lucidité magnétique.

Et d'un accent assourdi, saccadé, guttural, elle répétait avec l'obstination de la fièvre:

— C'est l'assassin qui a mis là cette cire!... C'est l'assassin qui a écrit cette adresse!... C'est l'assassin! l'assassin!... l'assassin!...

Au dehors, la tempête redoublait de rage. Une pluie sifflante fouettait les vitres; de soudaines rafales secouaient la mesure, puis elles s'éloignaient, se perdaient dans la campagne avec toute sorte de lamentations et de gémissements.

A l'intérieur, des bruits étranges... des craquements... des grincements... un froid qui se faisait plus glacial encore vers l'approche du matin.

La lampe baissait toujours.

A sa lueur mourante, le regard de Madeleine se

Du coup, M. Gambetta serait jeté par terre, puisque les nouveaux ministères sont de sa fabrique.

La majorité républicaine peut-elle se payer une débauche pareille à cette heure ? Ce serait de la folie.

Elle brûlerait ainsi sa dernière bûche. Donc, c'est le fait accompli qui triomphe. Le gouvernement fait les sottises, et la Chambre les endosse.

Il y a trop peu de temps que M. Gambetta est au pouvoir pour qu'on le brutalise.

La commission s'est contentée de formuler de paternels reproches, et le Parlement dit : Amen.

On sait qu'il est question, dans l'entourage du gouvernement, de proroger les Chambres pour un mois au moins, à partir du 10 décembre. Si, d'ici à cette dernière date, le ministère n'est saisi d'aucune demande d'interpellation sur sa politique, le pays continuera à ignorer ce qu'on veut faire de lui.

Le Rappel n'admet pas que les choses se passent de la sorte; il réclame, au nom de la nation, des éclaircissements, attendu que les deux votes émis par la Chambre, l'un sur la présidence provisoire de M. Gambetta, et l'autre sur les affaires de Tunisie, sont deux blancs-seings.

Or, ajoute-t-il, « le pays en a assez de blancs-seings, et il se souvient de celui de 1870, que l'homme auquel on avait eu l'imprudence criminelle de le donner a rempli de ces deux lignes, écrites avec notre sang : Bon pour deux provinces de France payables à la Prusse. »

Le ministre de la marine ne veut pas rester en arrière de ses collègues. Il a présenté une demande de crédits supplémentaires de quarante-trois millions quatre cent vingt-six mille francs. Joli début !

Dans l'allocution qu'il a adressée au personnel de l'administration des cultes, M. Paul Bert a proféré cette étrange parole :

« Si ceux qui m'attaquent avaient été inspirés par un véritable souci de la religion, et non par une pensée politique, ce n'est pas mon arrivée ici (au ministère des cultes) qui eût pu les effrayer, c'est mon arrivée au ministère de l'éducation nationale. »

Ainsi, tous ceux qui ont un véritable souci de la religion ont le droit d'être effrayés de voir M. Paul Bert au ministère de l'instruction publique !

Ce cynique aveu est bon à retenir et bon à méditer. Mais ne faut-il pas une impudence rare pour prétendre que des attentats projetés contre la religion en matière d'instruction publique sont un motif de sécurité pour les cultes !

M. Waldeck-Rousseau vient de se faire présenter le dossier des employés du ministère, et le bruit court que tous ceux qui ont

porta vers l'endroit du parquet taché de sang.

— Oh ! murmura-t-elle, si le mort pouvait revenir ! si la victime voulait parler !

Une flamme s'échappa de la lampe ; elle s'éteignit.

Mais, dans la nuit noire, la tache rouge devint plus visible encore. Elle parut se soulever... grandir... prendre un corps, un visage, une voix.

Le visage et la voix d'Anselme.

Sommeil ou catalepsie, la veuve de Jean Michaud ne parla plus, elle ne bougea plus.

Déjà le soleil montait à l'horizon lorsque Petit-Pierre se réveilla.

Au milieu de la chambre, il aperçut Madeleine immobile et comme endormie, les coudes sur la table, le front dans les mains.

Il attendit quelques instants, puis, à plusieurs reprises, il l'appela.

Même immobilité, pas de réponse.

Effrayé, l'enfant se leva vivement ; il courut se jeter au cou de sa mère.

— Qu'as-tu, ma mère ? mais qu'as-tu donc ?

Elle s'était enfin redressée. Elle regarda longuement autour d'elle, parut se souvenir, frissonna.

Mais, presque aussitôt, comme repoussant du geste une dernière hallucination :

— Rien ! dit-elle, ce n'est rien, mon enfant... Un rêve !

(A suivre.)

servi l'Empire vont être impitoyablement sacrifiés.

On leur accorderait la retraite proportionnelle.

Il est toujours bien entendu que la République est le gouvernement de toutes les économies. Non-seulement elle crée de nouveaux ministères et sous-ministères, mais encore elle paye plus cher les hauts fonctionnaires qu'elle invente qu'on ne l'avait jamais fait.

Voici, par exemple, le sous-secrétaire d'Etat à la guerre, fonction nouvelle : le crédit demandé pour son traitement est de 30,000 francs.

Jusqu'à présent, les sous-secrétaires d'Etat ne coûtaient que 20,000 francs, 25,000 francs au plus, et l'on en trouvait autant qu'on voulait à ce prix.

Mais il paraît que tout augmente, même les sous-secrétaires d'Etat.

Quel drôle de métier que celui de commissaire... d'une commission de crédits de la Chambre, entendons-nous !

Prenez isolément un de ces commissaires qui ont écouté lundi, deux heures durant, les explications de M. Gambetta sur la nécessité des dernières créations ministérielles, et il vous répond invariablement : « C'est idiot ! Gambetta n'a rien prouvé du tout. Il est évident que l'agriculture, le commerce et les colonies doivent composer un seul et unique ministère. Quand aux beaux-arts et manufactures, non-seulement il était inutile de leur donner un ministre, mais les arguments invoqués par M. Gambetta pour justifier le maroquin donné à son ami Proust, ont une base absolument illégale, l'Etat n'ayant pas le droit de s'immiscer dans un ordre de choses qui appartient entièrement à l'initiative privée. »

Tout cela est très-net et logique. Oui ; mais prenez maintenant en bloc ces commissaires qui viennent de protester ainsi isolément contre le gaspillage absurde et illégal des fonds des contribuables, et vous obtenez des décisions comme celle que M. Goblet transmettra samedi à la Chambre au nom des commissaires, à savoir : que la commission des crédits, admettant en principe la création du ministère des beaux-arts, émet le vœu :

1° Qu'à l'avenir, de semblables créations ne puissent être faites sans l'assentiment préalable du Parlement ;

2° Que les départements de l'agriculture et du commerce, au lieu d'être dédoublés, soient réunis en un seul ministère qui comprendra en outre le département des colonies.

Très-jolis, ces vœux, mais très-platoniques aussi. Pourquoi « admettre en principe » ce qu'on estime illégal et absurde ?

Les commissaires n'auraient-ils pas eu plus tôt fait de refuser tout simplement les crédits et de couper ainsi dans leurs racines les Proust et autres mauvaises herbes qui dévorent le budget ?

Ah ! oui, nous dira-t-on, mais M. Gambetta ne voulait pas.

Bien, mais alors ?... Quel drôle de métier que celui de commissaire d'une commission de crédits à la Chambre !

(Triboulet.)

Dans l'élection des délégués sénatoriaux de Paris qui a eu lieu dimanche, une voix s'est portée sur Trompette.

On se perd en conjectures, dit M. Henry Maret dans le Radical, sur le nom du conseiller qui a voté pour l'illustre cuisinier.

« D'aucuns disent que c'est un aimable farceur. Je crois, moi, que cet homme a agi dans la sérénité de sa conscience. »

» Trompette est, en effet, une des illustrations de notre pays. C'est peut-être le citoyen français qui représente le plus exactement la politique de M. Gambetta. »

Et M. Henry Maret commente ce vote ; il en montre toute la portée, toute la signification.

« N'est-ce pas Trompette, s'écrie-t-il, qui, pendant trois mois, a tenu en échec l'Assemblée et le Sénat ? N'est-ce pas à lui qu'a été dû le triomphe momentané du scrutin de liste ? Et qui sait si le triomphe n'eût pas été définitif et si le Sénat n'eût pas plié, dans le cas où M. Gambetta n'eût pas fait la sottise d'abandonner Trompette pour s'en aller à

Cahors ? C'est Gambetta qui a commis la faute, ce n'est pas Trompette. Si Gambetta eût laissé faire Trompette, Trompette, qui avait déjà enlevé la Chambre des députés, eût aussi aisément enlevé le Sénat.

» Ses casseroles n'ont pas manqué à la fortune de César ; c'est César lui-même qui a manqué aux casseroles. »

Celui-là qui a voté pour Trompette, ajoute M. Maret, est un opportuniste qui a eu le courage de son opinion. Ce parti est le parti de Lucullus et de Trimalcion.

« Espérons que ce noble exemple donné par un seul trouvera des imitateurs. Trompette ayant échoué comme délégué—et c'eût été vraiment bien beau de voir Trompette enfoncer Victor Hugo—il reste dans tous les cas de cet incident une désignation. C'est aux opportunistes à comprendre que leur devoir est de le porter directement au Sénat. Il faut absolument que cet illustre personnage figure sur la liste des cinq sénateurs de la Seine. Il faut absolument qu'en apprenant cette nomination, l'Europe pousse un cri de joie et que, dans tous les pays du monde, on dise enfin :

« La France est venue à résipiscence. La France a compris le rôle qui lui reste à jouer dans l'univers. Elle a eu sous Louis XV la gloire de la philosophie, celle des armes sous Napoléon, celle de la poésie et des arts sous Louis-Philippe, celle de l'industrie sous Louis Bonaparte ; elle a maintenant sous Gambetta la gloire de la cuisine. »

Qu'y a-t-il d'étonnant que M. Gambetta ait donné cette gloire à son pays, — avec sa capacité... de ventre ?

Deux questions indiscrètes du Figaro à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes :

« Est-il vrai, comme nous l'assure un de nos correspondants, que le père de M. Paul Bert, le nouveau ministre de l'instruction publique, ait été, en sa qualité de secrétaire de la préfecture, l'un des pourvoyeurs les plus acharnés des fameuses commissions mixtes, en 1851 et 1852 ?

» Est-il vrai, qu'après 1870, M. Paul Bert ayant eu un moment l'intention de poursuivre l'auteur d'une brochure, dans laquelle on prétendait qu'il avait demandé, sous l'Empire, la décoration de la Légion d'Honneur, il a abandonné les poursuites commencées, en apprenant que vingt personnes, à Auxerre, avaient vu sa demande chez M^e Martin, avoué ?

» Nous serions curieux d'être renseignés sur ces deux points. »

UN NOUVEAU CULTE.

Nous signalions dans un récent numéro ce fait révoltant : le cadavre d'un homme mort chrétiennement acheté à sa veuve pour servir à un enterrement civil. Malheureusement, ce n'est là qu'un incident parmi beaucoup d'autres.

La libre-pensée a aujourd'hui, à Paris, une organisation complète et de propagande. Nous ne sommes plus en présence de quelques sectaires s'agitant dans l'isolement, et se contentant de lancer dans le vide des protestations maladroites contre Dieu. L'athéisme est devenu une profession, et l'on a fait de la libre-pensée une entreprise.

Il y a tout un système qui fonctionne : des comités et des sous-comités sont constitués dans les arrondissements ; ces comités ont des délégués, comme d'usage, des employés zélés qui font la place, pourchassant les clients et recueillant les adhésions. On provoque des cotisations, on fait des quêtes, on a une caisse.

Les choses en sont à ce point, que la libre-pensée forme présentement comme un culte, — on pourrait dire un culte reconnu par l'Etat. — C'est une Eglise où la foi consiste à n'en pas avoir, mais où l'on est fort loin de dédaigner les cérémonies, et où même, à l'occasion, on fait des baptêmes civils ; toutefois, ce sont les enterrements civils qu'on préfère à tout, parce que c'est plus solennel, plus tire-l'œil, parce qu'un convoi passant dans les rues sans prêtres est une façon d'affiche ambulante, et qu'il n'y a pas de meilleure réclame auprès de certaines gens que celle qui se résume en un exemple plus ou moins séduisant.

Les enterrements civils sont donc les

vraies fêtes des libres-penseurs ; c'est la mort que les comités se complaisent à exploiter, dans leur existence de la cause, ils mettent peuvent. Si c'est cher, il paraît que la crédulité des prétendus incrédules y pourvoit. (La Patrie.)

NOUVELLES D'AFRIQUE.

Le Télégraphe a reçu la dépêche ci-après :
Oran, le 29 novembre, à 4 h. 40 du soir.

On est toujours sans nouvelles du goum signalé vers Tismouline. Mais la situation n'est pas aussi brillante que les optimistes officiels veulent bien le dire.

J'affirme que l'ennemi a été signalé sur plusieurs points simultanément et que la région du Tell était elle-même menacée.

L'invasion des trois marabouts paraît imminente. Le général Delebecque a enfin reconnu que la région du Nord est insuffisamment protégée. Il tâche de réparer les fautes commises par imprévoyance, en envoyant une partie de ses forces de ce côté.

Cependant la portion principale du corps expéditionnaire restera dans l'extrême Sud jusqu'au 14 janvier.

On se plaint beaucoup de cette mesure, qui immobilise le meilleur de nos forces dans une tentative aventureuse et laisse, d'autre part, de larges passages ouverts à l'ennemi. Le pays est ainsi exposé à des invasions nouvelles, et la zone colonisée se trouve elle-même sous le coup de dangereuses menaces.

Tunis, 30 novembre.
Le général d'Aubigny a fait fusiller, le 27 novembre, 19 indigènes reconnus pour avoir pris part au massacre d'Oued-Sargua.

Le général reçoit chaque jour des soumissions des douars qui ont grossi les contingents d'Ali-Ben-Amar.

Le khalifat interné dans la prison militaire de Bar-el-Bey appartient à la tribu des Ouled-Asim.

Il est accusé d'avoir eu des intelligences avec les dissidents, non seulement pendant l'insurrection, mais d'avoir même, après que les insurgés eurent fait leur soumission, prélevé sur eux des contributions, tant en argent qu'en bétail, au nom de l'armée française.

Camp Si-Meheddoub, 28 novembre.
Aujourd'hui la colonne a fourni une marche de 45 kilomètres. Pas d'incident. On a communiqué hier soir avec les navires de la rade de Gabès qui ont lancé des fusées. On a répondu par un coup de canon.

Les indigènes affirment que les dissidents sont réunis à Djebel-Matmita, à deux jours de marche au sud de Gabès. Ali-ben-Khalifat serait plus au sud, vers les confins de la Tripolitaine.

L'eau est abondante au camp. (Agence Havas.)

Etranger.

ANGLETERRE. — Une dépêche de Londres dit que le comte Tornelli viendra probablement comme ambassadeur d'Italie à Paris et ouvrira immédiatement des pourparlers dans le double but d'un rapprochement entre la France, l'Italie et l'Angleterre, et l'entente de ces trois puissances avec la Russie.

Le général Menabrea a été chargé de conformer son action diplomatique à ce programme.

L'Egypte ira à l'Angleterre.
La Tunisie restera à la France.
La Tripolitaine ira à l'Italie.
L'Arménie à la Russie.
La Bosnie à l'Autriche.
La Bulgarie deviendrait une vaste colonie allemande.

Par suite de nombreux assassinats commis en Irlande depuis trois semaines dans l'impossibilité de découvrir les coupables, une soixantaine de villages irlandais vont être occupés militairement et les tribunaux civils vont être remplacés par des conseils de guerre. Des enquêtes vont être menées et tout constable qui aurait montré de la négligence dans l'accomplissement de ses devoirs sera jugé par ces conseils de guerre. C'est l'état de siège.

ALLEMAGNE. — L'empereur Guillaume paraît aller décidément mieux. Il a fait l'autre jour une courte promenade en voiture et, le lendemain, a pu recevoir M. de Bismarck et conférer avec lui.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 1^{er} décembre.
Début assez ferme, faiblesse pendant la séance, clôture meilleure, telle est la physionomie du marché de ce jour. On cote sur le 3 0/0 84.90 et le 5 0/0 114.95.

La Banque de France est sans affaires à 5,800; le bilan est assez bon, il accuse une rentrée d'or de près de 5 millions.

La Banque Transatlantique a eu un courant d'achats plus important et on prévoit de hauts cours à bref délai.

Le Crédit Foncier très-ferme a des achats importants au comptant à ses meilleurs cours, 1,750 et 1,740.

Le Crédit Lyonnais, demandé au cours de 835, tend à reprendre le niveau habituel de ses cours.

Quant à la Banque Nationale qui fait 665, on peut s'attendre à voir les prix s'élever après l'assemblée générale.

La Société Française Financière inscrit le cours de 1,015, mais les bénéfices acquis vont augmenter la plus-value des cours dans une grande proportion.

On doit indiquer à l'épargne le meilleur des placements qu'elle puisse effectuer, ce sont les obligations de 500 fr. de l'Hypothèque Foncière, qui sont remboursables à 625.

Nos informations sur la souscription aux actions de la Banque Romaine nous font savoir que les réductions seront très-importantes, car les demandes sont nombreuses.

On a fait 555 et 565 sur le Crédit Central de Paris.

Le Phénix Espagnol cote 935.

Le Rio-Tinto, dont l'assemblée générale a eu lieu le 4 novembre, a des tendances à conquérir le cours de 1,000 fr., car les Pagaris vont être remboursés, ce qui permettra de distribuer annuellement 19 fr. de plus par action.

La Société Générale de Fournitures Militaires à 540 est destinée à entrer dans les portefeuilles même de ceux des capitalistes les plus difficiles. On cote 465 sur le Maletta.

Bonnes nouvelles de la souscription aux actions de la Grande Compagnie d'Assurances. Le marché officiel cote 735.

La Banque de Prêts va se relever, on fait 520.

Les obligations des Messageries Fluviales s'inscrivent à 288.75.

Chronique militaire.

Nous extrayons d'une correspondance adressée à l'*Avenir militaire* cette nouvelle preuve de la désorganisation introduite dans notre armée par le général que M. Gambetta avait imposé et maintenait envers et contre tous dans le dernier ministère :

« A la date du 16 novembre dernier, un bataillon du 147^e, faisant partie d'un régiment de marche composé de ce bataillon, d'un du 145^e et d'un du 130^e, sous les ordres du lieutenant-colonel Barberet, du 130^e, se trouvait seul, depuis plus de trois semaines, au point de Tahra. Bien qu'à 60 kilomètres en avant de Tunis, il n'avait pas encore aperçu le nez d'un ennemi, et, depuis son arrivée, ne savait pas au juste de quelle brigade le régiment faisait partie ; on disait que c'était de la 9^e et qu'il était sous les ordres du général Maurand. Pour ce qui est de la constitution de la brigade, il n'avait encore eu connaissance d'aucun acte officiel, et ignorait quels sont les autres bataillons qui la composent.

« Ce n'est pas sans peine que ce régiment avait pu être formé, les bataillons du 145^e et du 130^e ne pouvant arriver à compléter leur malheureux effectif de 550 hommes. Le 145^e surtout, qui avait envoyé ses hommes en congé de 45 jours, n'a pu se compléter ; on lui a refusé de rappeler les hommes en congé, dans la crainte probablement d'effrayer les populations, et il a dû emprunter des hommes au 124^e.

« Ce régiment de marche, qui est en effet sous les ordres du général Maurand, passe son temps là-bas à faire de deux à quatre heures de théorie sur le service des places et des exercices pratiques sur l'embarquement en chemin de fer. Les deux bataillons restant à la Manouba font tous les jours deux heures d'exercices, matin et soir, comme en garnison. Drôle de campagne ! »

Et surtout drôle de ministre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

On annonce une nouvelle comète ; c'est la septième découverte de ce genre faite depuis le 1^{er} janvier 1881.

M. A. Winnecke, directeur de l'Observatoire de Strasbourg, qui vient de faire des

recherches sur cet astre chevelu, donne les renseignements suivants : il se trouve en ce moment dans la constellation de Cassiopee, et sa position a été déterminée le 26 novembre, à six heures quatre minutes, à 6° 21' d'ascension droite et 62° 35' de déclinaison.

La nouvelle comète n'est visible, pour le moment, en France, qu'au moyen d'instruments très-puissants.

Dans quinze jours, peut-être, nous pourrions admirer ce nouveau phénomène, à moins que, dans sa course, il ne subisse des variations à lui préjudiciables. Car il est bon d'ajouter que la comète en question ne passe qu'à cinq millions de kilomètres de notre planète et qu'elle est la plus rapprochée des six que nous avons déjà vues.

ANGERS.

Nous rappelons que le deuxième grand Festival de l'Association artistique d'Angers aura lieu après-demain dimanche, à une heure et demie, salle du Cirque.

Ce Festival sera donné en l'honneur de M. A. Duvernoy, et à cette occasion l'Orchestre exécutera la *Tempête*, de l'éminent compositeur, partition couronnée l'an dernier au concours de la ville de Paris.

Nous donnons ci-après le programme de cette fête musicale.

LAVAL.

M. Le Carpentier, curé de Javron, grossièrement calomnié par l'*Avenir de la Mayenne*, a poursuivi ce journal devant le tribunal civil de Laval.

M^e Durier, du barreau de Paris, a présenté la défense du journal républicain, M^e Robinet de Cléry a plaidé pour le curé de Javron.

Le tribunal, après mise en délibération, a condamné l'*Avenir de la Mayenne* à 2,500 francs de dommages-intérêts.

Il a ordonné, en outre, que le jugement serait publié, aux frais du condamné, dans tous les journaux de la Mayenne et dans le *Journal d'Alençon*.

Ministère des Postes et des Télégraphes.

Un concours pour le surnumérariat aura lieu le jeudi 22 décembre 1881 au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens de 17 à 25 ans sans infirmités, ainsi que les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'État et âgés de moins de 30 ans.

Les candidats devront adresser sans retard leur demande au Directeur des Postes et des Télégraphes du département, qui leur transmettra le programme de l'examen.

La liste d'inscription sera close le 10 décembre.

LES NOUVEAUX JARDINS PAYSAGERS.

Le défaut saillant que l'on rencontre dans les jardins anglais de nos jours est le manque d'harmonie dans l'ensemble du tracé des allées. Tantôt ce sont de grandes courbes qui se heurtent et qui se coupent à angle droit, tantôt le caprice de l'architecte fait serpenter les chemins sans raison, les multiplie sans motif et morcelle le terrain à plaisir. Depuis la création des grands parcs de Paris et surtout du bois de Boulogne, un genre tout nouveau a prévalu ; le tracé de nos jardins modernes est soumis depuis lors à des règles, règles de bon goût dont on ne peut plus s'écarter.

Au lieu de multiplier les chemins, de les faire serpenter sans s'occuper de la grâce de leurs contours, il faut le plus souvent commencer par envelopper la propriété dans une allée de ceinture unique à laquelle doivent se rattacher toutes les courbes accessoires.

La préoccupation principale dans le tracé doit être d'éviter les lignes qui serpentent, les contre-courbes, les directions opposées, les coudes et les carrefours.

Il importe d'être sobre dans la distribution des chemins, il faut que tous aient un but et conduisent à quelque objet saillant. Ils ne doivent pas non plus allonger la distance à plaisir et donner la tentation de les couper pour arriver plus vite.

Toutes les voies principales doivent s'engager harmonieusement les unes dans les autres et être dirigées vers le même but, les pelouses, les bois, les massifs,

dont elles font valoir la grandeur et la richesse.

Tel est le résumé des idées rationnelles qui tendent à prévaloir aujourd'hui dans le tracé des jardins.

Sommaire du n° 36 de la Lanterne d'Arlequin.

Gros Ministre et Grand Ministère, scène comique quoique ministérielle; Bagasse ! Voyage souterrain; 1870-1881. Ce que j'ai fait, je suis prêt à le refaire (gravure); Ce qui se passe : le nouveau Gouverneur; Paul Bert; les deux Gougeard; la carte à payer; Gambetta jugé par Rochefort; Choses et autres : halte-là ! Un épisode de la guerre de 1870, par le général Martin des Pallières; Annonce intéressante.

Abonnements : Un an, 8 fr.; six mois, 4 fr. Bureaux à Tours, 13, rue Richelieu; Bureau de vente à Paris, 11, rue du Croissant.

Bonnes remises en prenant par nombre. En vente, à Saumur, chez M. Dézé, libraire.

SALLE DU CIRQUE.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

DIMANCHE 4 décembre 1881.

A 1 heure 1/2 très-précise.

GRAND FESTIVAL

En l'honneur de M. ALPHONSE DUVERNOY.

Avec le concours de : M^{me} BRUNET-LAFLEUR, de l'Opéra-Comique et des Concerts de Paris; M. A. GIRAUD, baryton des Concerts de Paris; M. BOSQUIN, ténor de l'Opéra; M. VANNES, basse des Concerts de Paris.

LA TEMPÊTE

(EXTRAITS)

Poème symphonique en 3 parties, paroles de MM. A. Silvestre et Pierre Berton. — Musique de Alphonse DUVERNOY.

Partition couronnée au Concours de la Ville de Paris, 1880.

PROGRAMME

PREMIÈRE PARTIE

I Introduction (orchestre) et récit (Prospero, Caliban : MM. Giraud, Vannes).

II *Malédiction* (Caliban : M. Vannes).

III *Duo* (Miranda, Prospero : M^{me} Brunet-Lafleur, M. Giraud).

IV Introduction de la deuxième partie (orchestre), solo de flûte, par M. Molé fils.

V *Duo* (Miranda, Ferdinand : M^{me} Brunet-Lafleur, M. Bosquin).

VI *Trio* (Miranda, Ferdinand, Prospero : M^{me} Brunet-Lafleur, MM. Bosquin, Giraud).

DEUXIÈME PARTIE

I Introduction (orchestre).

II *Récit* (Prospero : M. Giraud).

III *Airs de ballet* (orchestre).
A. Danse des Nymphes. — B. Danse des Sylvaains. — C. Danse des Sylphes.

IV *Duo* (Miranda, Ferdinand : M^{me} Brunet-Lafleur, M. Bosquin).

Faits divers.

La catastrophe de Neuilly. — Lundi soir, il était environ huit heures moins un quart, le tramway à vapeur n° 10 descendait l'avenue de Neuilly, lorsque, arrivée en face de la maison n° 56, la machine heurta une lourde charrette chargée de bois. Furieux d'être arrêtés dans leur course, le mécanicien et le chauffeur, après avoir mis au cran d'arrêt le levier du tiroir, sautèrent à bas de la machine et se précipitèrent sur le charretier qu'ils agonèrent de sottises. Pendant ce temps, le cheval de la charrette ayant, par hasard, fait un mouvement de côté, l'avant du brancard, qui était engagé sur la machine, poussa la poignée du levier qui tomba, ouvrant le tiroir du côté opposé ; immédiatement, le piston se mit en mouvement et, tandis que les trois hommes se collectaient, le tramway, faisant machine en arrière, partit seul à toute vapeur.

Remplis de terreur, les voyageurs se mirent à pousser des cris terribles et à appeler au secours ; mais il n'y avait personne sur la machine et il était impossible d'arrêter le tramway, qui avait acquis la vitesse moyenne d'un train de marchandises. Voici qui devait encore compliquer la situation : un tramway entraîné par des chevaux, ligne de la Madeleine à Courbevoie, arrivait sur la même voie ; le cocher, apercevant la voiture qui marchait à rebours, commença à corner, mais ne devina pas quelle était la position. Ce fut alors que se renouvela en petit la fameuse catastrophe de Charenton. Il y eut tamponnement ; les malheureux chevaux, qui se trouvèrent pris entre les deux voitures, furent écorchés. La machine, inconsciente, continua à pousser, plus lentement, c'est vrai, cependant toujours assez vite. L'effolement devint général. Une dame tenta de sauter et se brisa un des os de la jambe.

Cette scène épouvantable se serait prolongée et aurait certainement eu une issue plus

terrible si, au péril de sa vie, un homme courageux nommé Baudin, ex-mécanicien de la compagnie, n'était parvenu à se hisser sur la machine, à saisir le fameux levier et à arrêter ainsi le tramway.

Les passants s'empressèrent de se porter au secours des victimes. M. Lejeune, commissaire de police, accourut sur les lieux du sinistre, et les blessés, au nombre de sept, furent transportés à la pharmacie Monin, avenue de Neuilly, où ils reçurent les soins que nécessitait leur état. Tous ont été reconduits à leur domicile.

Il vient de s'établir à Marseille une maison de commission en animaux féroces et autres, pour ménageries et jardins zoologiques. Jusqu'ici, rien d'extraordinaire ; on sait qu'il en existe une semblable au Havre. Mais celle de Marseille a fait imprimer des prospectus, qu'elle envoie aux municipalités des diverses villes de France, pour leur communiquer ses prix-courants.

Un éléphant indien se paye 12,000 fr., un tigre royal 7,000 fr. Quant au prix des singes ordinaires, il varie entre 30 et 250 francs ; les plus rares valent jusqu'à 3,000 francs, mais on les livre tout dressés. Quant aux antilopes et aux zèbres, les prix sont variables ; mais on paraît compter 10,000 fr. pour un beau rhinocéros. Les reptiles sont moins cher ; une vipère à corne, le plus venimeux serpent de l'Afrique, vaut 12 fr. ; les boas de Java se vendent au mètre 200 fr. l'un. Enfin, la grenouille-bœuf des Indes Orientales ne se paie que 38 fr.

CONSEILS ET RECETTES.

La viande crue a déjà été accusée de donner le ténia. De nouvelles recherches de M. Toussaint, docteur de la Faculté de Lyon, professeur à l'École vétérinaire de Toulouse, viennent de porter à cette médication un coup terrible.

Il résulte, en effet, des expériences de ce savant que des chiens et des porcs nourris avec la chair d'animaux phthisiques deviennent eux-mêmes fatalement phthisiques. Or, une grande partie des bêtes de boucherie sont notoirement tuberculeuses. On ne les refuse, dans les abattoirs, qu'à un degré très-avancé de la maladie.

Si les expériences de M. Toussaint se confirment, il devient souverainement imprudent de donner aux animaux de la viande crue. Ce serait un moyen sûr de les rendre phthisiques.

M. Chevreuil, intervenant dans la discussion qui a eu lieu à l'Académie des sciences à ce sujet, a même insinué que le degré de cuisson que l'on donne aujourd'hui à la viande est incapable de détruire les germes de la tuberculose, si, comme le suppose M. Toussaint, cette maladie est de nature parasitaire.

C'est à ne plus oser manger de la viande et à s'enrôler immédiatement dans une société de végétariens !

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

LUNDI 5 décembre 1881.

1^o LE CAPRICE, comédie en 1 acte, d'Alfred de Musset.

2^o LA BOITE A BIBI, pièce en 3 actes, de MM. Alfred Duru et Saint-Aignan Cholier.

3^o LES SONNETTES, vaudeville en 1 acte, de MM. Meilhac et Halévy.

Recommander en cette saison de rhumes, gripes et bronchites, le SIROP et la PATE DE NAFÉ de DELANGRENIER, c'est partager l'opinion de célèbres médecins.

Le PURGATIF le plus agréable et le plus efficace est le CHOCOLAT de DESBRIERE, pharmacien-chimiste. Dépôts dans les pharmacies. (Se méfier des contrefaçons.)

MAL DE DENTS. — L'EAU du D^r OMBARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS, rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, siccités, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Reva-

lescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476: M. le curé Compalet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.
Cure N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLER, instituteur à Eynacqas (Haute-Vienne).

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, de ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. de MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BISSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	8 h. 25 —	10 h. 31 matin.	11 h. 42 —	12 h. 48 —	13 h. 50 —
11 h. 15 —	11 h. 15 —	7 h. 29 soir.	11 h. 42 —	12 h. 48 —	13 h. 50 —
4 h. 55 —	4 h. 55 —	4 h. 55 —	4 h. 55 —	4 h. 55 —	4 h. 55 —
7 h. 50 —	7 h. 50 —	11 h. 48 —	11 h. 48 —	11 h. 48 —	11 h. 48 —

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	8 h. 35 —	9 h. 18 matin.	11 h. 42 —	12 h. 48 —	13 h. 50 —
8 h. 35 —	8 h. 35 —	5 h. 17 soir.	11 h. 42 —	12 h. 48 —	13 h. 50 —
12 h. 15 soir.	12 h. 15 soir.	3 h. 50 —	11 h. 42 —	12 h. 48 —	13 h. 50 —
6 h. 45 —	6 h. 45 —	10 h. 47 —	11 h. 42 —	12 h. 48 —	13 h. 50 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} DÉCEMBRE 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85	33		Comptoir d'escompte	1030			C. gén. Transatlantique	685		
3 % amortissable	85	70		Crédit de France	915			Canal de Suez	2620	10	
3 % amortissable nouveau	85	40		Crédit Foncier, act. 500 fr.	1700	25		Société autrichienne	697	40	7
4 1/2 %	113			Obligations foncières 1877	545			OBLIGATIONS.			
5 %	115	15		Obligations communales 1879	435			Est	380		
Obligations du Trésor	514			Oblig. foncières 1879 3 %	436	50		Midi	387	50	
Obligations du Trésor nouvelles	517			Soc. de Crédit ind. et comm.	737	50	2	Nord	393		
Dép. de la Seine, emprunt 1867	437			Crédit mobilier	715			Orléans	390		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502	50	2	Est	770		5	Paris-Lyon-Méditerranée	388		
— 1865, 4 %	522	50	4	Paris-Lyon-Méditerranée	1723	75	3	Ouest	396	50	
— 1869, 3 %	400		1	Est	170			Paris (Grande-Ceinture)	377		
— 1871, 4 %	396			Nord	2090			Paris-Bourbonnais	388		
— 1875, 4 %	510			Orléans	1335		10	Canal de Suez	566	25	
— 1876, 4 %	510			Ouest	825						
Banque de France	0850		30	Compagnie parisienne du Gaz	158		5				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS	
3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.	3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).	8 — 21 —	omnibus.
8 — 56 —	omnibus-mixte.	9 — 40 —	express.
1 — 55 —	soir.	12 — 40 —	soir.
3 — 39 —	soir.	4 — 44 —	soir.
7 — 15 —	express.	10 — 28 —	express-poste.
10 — 37 —	omnibus (s'arrête à Angers).		

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

DE GRÉ À GRÉ.

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Située à Dampierre, près Saumur, comprenant:

- 1^{re} MAISON DE MAÎTRE, jardin, terrasse, servitudes et cellier, caves avec pressoir.
- 2^e Pré et quartier en face de la maison, contenant 19 ares 89 centiares.
- 3^e Un beau morceau de vigne rouge, situés dans les meilleurs crus de Dampierre, contenant ensemble 1 hectare 64 ares 14 centiares.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (742)

A VENDRE

A L'AMIABLE.

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Lazare, n° 7.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire.

A LOUER

DEUX JOLIES MAISONS

Avec servitudes et jardins. Au Pont-Fouchard.

Ces maisons sont propres au commerce.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (40)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

UNE PRAIRIE

Située à la Planchette-de-la-Motte, commune d'Artennes.

Contenant un hectare, joignant au levant M. Bedane, au couchant M. Ducamp, au nord M. Marilly.

Avec 55 peupliers suisses, d'une très-belle venue, sur le fossé d'Artennes.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (725)

A LOUER

PRÉSENTMENT.

UNE BELLE MAISON

Située à Saumur, rue du Temple, 34.

Occupée autrefois par M. Voisin. Remise, écurie, cave et autres servitudes.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (733)

A VENDRE

UNE JUMENT BAÏ, pur sang, de cinq ans.

Voir origine chez M. RAIMBAULT, maréchal-ferrant, à Saumur. (666)

OUVERTURE

DE LA

BLANCHISSERIE SAUMUROISE

Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf. Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle.

Cylindre et calendre des toiles damassées.

S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (548)

Thés

CHOCOLAT

Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé: 1 fr. 60; 4 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr.; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. Trouvé, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

M. BLOUDEAU, Louis, coiffeur, rue Saint-Nicolas, à Saumur, prévient les fournisseurs qu'il ne paiera pas les dettes que pourra contracter sa femme, née MARIE FRÉMONT.

La MAISON DUTEIL demande un employé pour la mercerie.

UN HOMME JEUNE ET SA FEMME, sans enfant, demandent un emploi. — Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE NOUVEAUTÉS, de Saumur, demande un garçon de magasin. S'adresser au bureau du journal.

Le Journal des Tirages Financiers

(11^e Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

Capital: VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Parait chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement en Bourse. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises Financières et Industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT:

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS
A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS
sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine:

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUTS LES BUREAUX DE POSTE

1 FRANC par AN

150,000 Abonnés

Le Moniteur

Valeurs à Cots

(Parait tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs Françaises et Étrangères.

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne: Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits

PROPRIÉTÉ DU CRÉDIT DE FRANCE. — Capital 75,000,000 de fr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 47, rue de Londres.

UN FRANC PAR AN

Incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinalgole

COSMYDOR

Les Hygiénistes de notre époque préconisent l'usage journalier de l'Eau de Toilette sans Acide ni Vinalgole, est recommandée pour les multiples usages de l'Hygiène de la Toilette et de la Santé. Toutes les célébrités médicales ordonnent aux dames l'emploi journalier du COSMYDOR pour les soins de leur Toilette.

En faire usage quotidiennement!

SE VEND DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE DU MONDE

Entrepôt Général: 28, Rue Bergère, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

Certifié par l'imprimeur responsable